

À Genève, un enfant âgé de 4 ans en 2018 peut s'attendre à passer en moyenne un peu plus de 17,5 années dans le système d'enseignement : 11 années de scolarité obligatoire (primaire et cycle d'orientation), 4,6 années dans l'enseignement secondaire II et enfin 2 années dans l'enseignement tertiaire. Cet enfant passera au total 7 mois de plus sur les bancs de l'école qu'un enfant qui avait 4 ans en 2013. Cet allongement de la durée de la scolarité est en partie dû à la complexification des parcours scolaires au secondaire II, à la volonté politique de qualifier le plus grand nombre de jeunes et à la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18). Elle est également le signe d'une augmentation du niveau de formation de la population (notamment de l'accès aux études de niveau tertiaire au fil des cohortes).

L'espérance de scolarisation donne une estimation moyenne du nombre d'années pendant lesquelles un enfant peut s'attendre à être scolarisé au cours de sa vie, en se fondant sur les taux de scolarisation observés une année donnée (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

L'évolution de l'espérance de scolarisation peut tenir à différents facteurs structurels : (i) la modification de lois relatives au système d'enseignement (p. ex. l'obligation de scolarisation à 4 ans, le changement de date de référence pour l'entrée à l'école primaire, imposés par le Concordat HarmoS, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans [FO18]) ; (ii) des objectifs fixés pour l'instruction publique (p. ex. l'objectif national de la CDIP visant à certifier 95% d'une classe d'âge, l'objectif prioritaire du Conseil d'Etat de « réduire les parcours scolaires » au secondaire II).

L'espérance de scolarisation peut également varier en fonction des choix d'orientation des élèves (appréciation ou dépréciation de certaines filières plus ou moins longues), des redoublements ou des réorientations pendant les parcours scolaires. Enfin, d'autres facteurs plus conjoncturels peuvent influencer sur la durée de scolarisation, comme par exemple la conjoncture économique qui peut soit favoriser l'interruption des études (bonnes opportunités d'emploi), soit inciter à les prolonger pour s'assurer de plus grandes chances d'insertion professionnelle (un diplôme préservant davantage du chômage et de la précarité de l'emploi).

Il faut également noter que si l'espérance de scolarisation informe sur l'état général de la scolarisation, cela ne signifie pas que l'ensemble de la population bénéficie de manière homogène des éventuels gains de scolarisation. Certaines catégories de personnes peuvent en effet davantage profiter que d'autres des progrès de scolarisation (par exemple, les jeunes issus des catégories sociales les plus aisées sont souvent ceux qui restent le plus longtemps en formation).

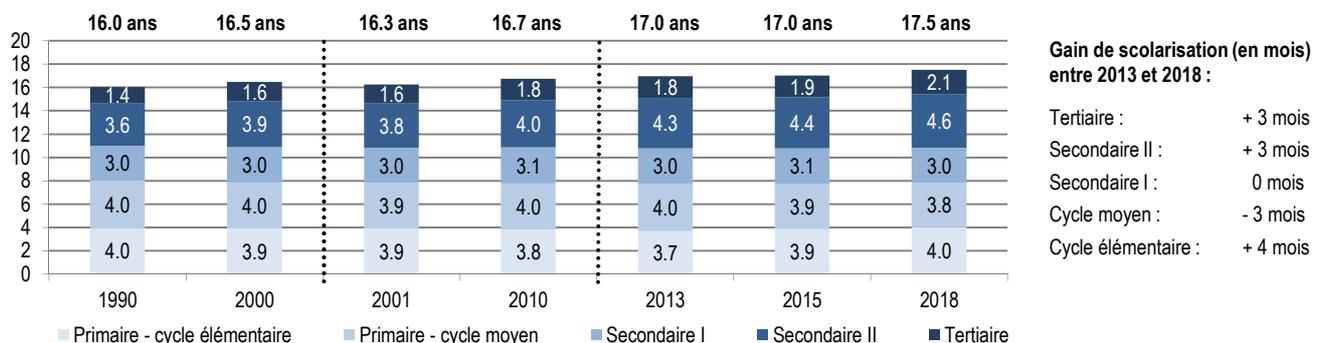
Un enfant âgé de 4 ans peut s'attendre à passer en moyenne 17,5 années en formation

À Genève, selon les taux de scolarisation observés en 2018, un enfant résident âgé de 4 ans au 31 décembre peut s'attendre à passer en moyenne un peu plus de 17,5 années dans le système d'enseignement, à raison de 8 années environ dans l'enseignement primaire, 3 années dans l'enseignement secondaire I (ces durées correspondant à la durée théorique de la scolarité obligatoire), 4,6 années dans l'enseignement secondaire II et 2,1 années dans l'enseignement tertiaire (voir **D10.a**).

En comparaison, l'espérance de scolarisation d'un enfant de 4 ans était d'environ 16 ans dans les années 1990. Compte tenu des différentes ruptures de série intervenues (changement de la définition de la population résidente et du périmètre de calcul de l'espérance de scolarisation), le gain de scolarisation n'est calculé que pour la période 2013-2018 (+7 mois).

D10.a Espérance de scolarisation⁽¹⁾ d'un enfant de 4 ans résidant à Genève, selon le degré d'enseignement, 1990-2018

Nombre hypothétique d'années de scolarité à 4 ans



N.B. Ruptures de série en 2001 et 2013 : en 2001, le changement de définition de la population résidente entraîne une baisse de 1 mois de l'espérance de scolarisation ; en 2013 le changement de définition de la population résidente a un impact négligeable, mais la prise en compte des élèves suivant une formation professionnelle privée de niveau secondaire II entraîne une hausse de 1 mois de l'espérance de scolarisation.

⁽¹⁾ Enseignement public et privé. Y compris formations de l'enseignement privé de type secondaire II professionnel (depuis 2013) ; y compris les étudiants résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une haute école universitaire (HEU) ou une haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse ; y compris les élèves de l'enseignement spécialisé (ventilés selon leur âge dans les différents niveaux).

Champ : Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

Entre 2013 et 2018, l'espérance de scolarisation a davantage augmenté qu'entre 2001 et 2010. Un enfant résident âgé de 4 ans au 31 décembre 2018 peut s'attendre à passer 7 mois de plus sur les bancs de l'école qu'un enfant du même âge en 2013 (voir **D10.a** et **D10.b**). Cette progression tient essentiellement à l'allongement de la scolarisation dans l'enseignement secondaire II, avec notamment l'introduction de FO18 visant à limiter le décrochage scolaire. Par rapport à ce que l'on pouvait observer en 2013, un résident âgé de 16 ans en 2018 devrait, au cours de sa scolarité, passer en moyenne 5 mois de plus dans l'enseignement secondaire II (**D10.b**).

D10.b Espérance de scolarisation des personnes résidant à Genève, selon l'âge, 1990-2018

| Âge | Nombre hypothétique d'années de scolarisation en... | | | | | | | | Gain de scolarisation (en mois) entre 2013 et 2018 |
|--------|---|------|------|------|------|------|------|------|--|
| | 1990 | 2000 | 2001 | 2005 | 2010 | 2013 | 2015 | 2018 | |
| 4 ans | 16.0 | 16.5 | 16.3 | 16.6 | 16.7 | 17.0 | 17.0 | 17.5 | + 7 mois |
| 6 ans | 14.3 | 14.7 | 14.5 | 14.8 | 15.0 | 15.4 | 15.4 | 15.9 | + 6 mois |
| 16 ans | 4.6 | 5.0 | 4.9 | 5.1 | 5.3 | 5.5 | 5.6 | 5.9 | + 5 mois |
| 18 ans | 2.9 | 3.3 | 3.2 | 3.4 | 3.6 | 3.8 | 3.8 | 4.0 | + 3 mois |
| 20 ans | 1.6 | 2.0 | 1.9 | 2.1 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.7 | + 3 mois |

Lecture : voir notes sous le graphique **D10.a**.

N.B. Le gain de scolarisation est calculé par différence entre deux valeurs d'espérance de scolarisation. Soit entre 2013 et 2018 : $(17,52-16,96) \times 12 \text{ mois} = 6,8$ soit 7 mois.

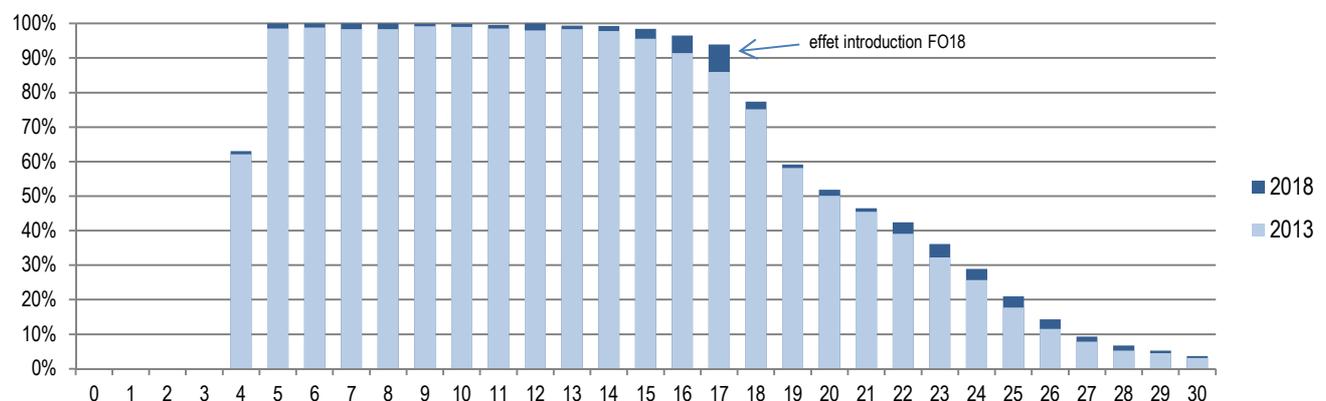
Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

Une augmentation soutenue de la durée moyenne de scolarisation avec la mise en place de FO18

Un taux net de scolarisation est calculé en rapportant le nombre de personnes résidentes, scolarisées dans une école du canton (ou dans un autre canton suisse pour le niveau tertiaire), à l'ensemble de la population résidente du même âge.

Le faible taux net de scolarisation à 4 ans, alors que la scolarité est obligatoire, tient à la date d'entrée à l'école primaire dans l'enseignement public : depuis la rentrée 2012, seuls les enfants âgés de 4 ans au 31 juillet peuvent entrer à l'école (soit les 7/12^e de la cohorte d'enfants âgés de 4 ans au 31 décembre) (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

D10.c Taux nets de scolarisation des résidents, selon l'âge, 2013 et 2018



Lecture : voir notes sous le graphique **D10.a**.

N.B. Le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre 2018. Parmi eux, les enfants nés après le 31 juillet 2014 ne peuvent pas être scolarisés. Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet (âge requis pour pouvoir entrer en 1^{re} primaire) est quant à lui de 99,3% en 2018.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

Les jeunes sont toujours plus nombreux à poursuivre des études à Genève au-delà de l'école obligatoire. Cette tendance déjà ancienne s'est accentuée avec la mise en place de FO18 dont le but est de maintenir les mineurs dans le système d'enseignement et dont l'impact se voit clairement sur le graphique **D10.c**. À 16 ans, 96% des jeunes résidents sont scolarisés à Genève en 2018 contre 91% en 2013 (+5 points de pourcentage). Ceux qui semblent avoir le plus bénéficié du gain de scolarisation sont les jeunes résidents âgés de 17 ans : 94% d'entre eux sont ainsi scolarisés en 2018 contre 86% en 2013 (+8 points de pourcentage). Parmi eux se trouvent des élèves qui constituent le « cœur de cible » de FO18 et qui ont fini la scolarité obligatoire avec du retard en raison de difficultés scolaires durant leur parcours : les années précédentes, ils auraient probablement décroché à la suite d'une transition difficile au secondaire II. Durant l'année scolaire 2018-19, la mise en place de FO18 a permis de les maintenir au sein du système de formation, avec le déploiement de mesures adaptées.

Le taux de scolarisation des jeunes résidents déjà âgés de 18 ans au 31 décembre 2018 a quant à lui augmenté de 2 points, passant de 75% en 2013 à 77% en 2018. C'est ensuite au-delà de 21 ans que le gain de scolarisation est marqué, les taux nets de scolarisation ayant progressé de 3 à 4 points entre 22 et 25 ans.

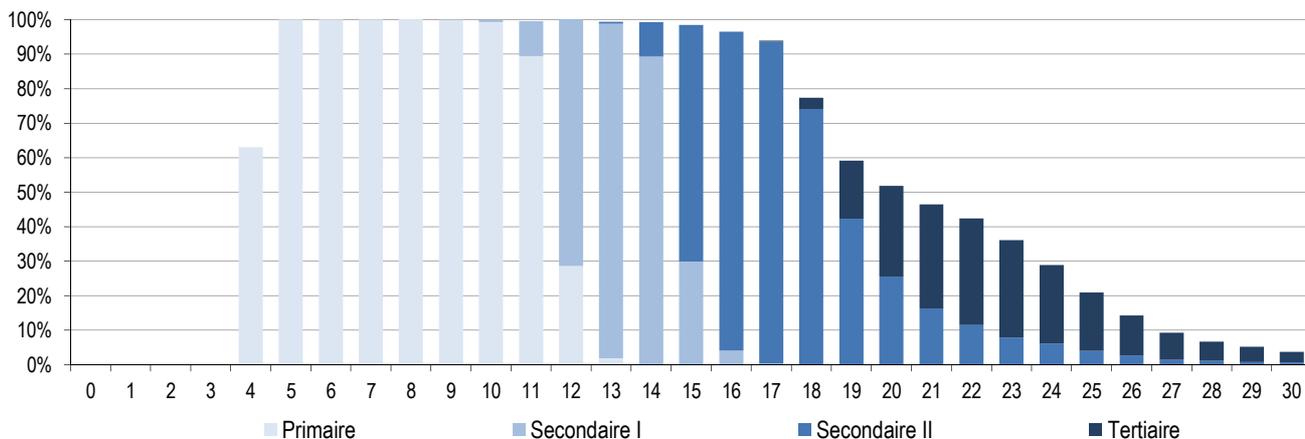
L'accroissement de la durée de la scolarisation est en partie lié à la complexification des parcours, au passage plus fréquent par des structures pré-qualifiantes ou encore à la création des attestations de formation professionnelle à destination des jeunes ayant connu des difficultés scolaires.

Dans ce dernier cas, l'allongement de la durée des parcours au secondaire II (voir fiche **D7. Durée de la formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II**) est aussi le reflet de la lutte contre l'échec scolaire. C'est une contrepartie assez inévitable si l'on veut qualifier le plus grand nombre de jeunes, comme le vise l'objectif de la CDIP fixé en 2006, puis intégré par la Confédération et les cantons dans la Déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation.

Un allongement de la scolarisation principalement dans l'enseignement secondaire II...

L'allongement de la durée de la scolarité traduit en partie une complexification des parcours scolaires avant l'obtention d'une certification de niveau secondaire II, que l'on observe depuis longtemps : plus de 25% des jeunes résidents de 20 ans et 16% des jeunes résidents de 21 ans sont encore scolarisés dans l'enseignement secondaire II en 2018, alors que l'âge théorique pour obtenir une certification secondaire II est au plus de 19 ans (voir **D10.d**).

D10.d Taux nets de scolarisation des résidents, selon l'âge et le niveau d'enseignement, 2018



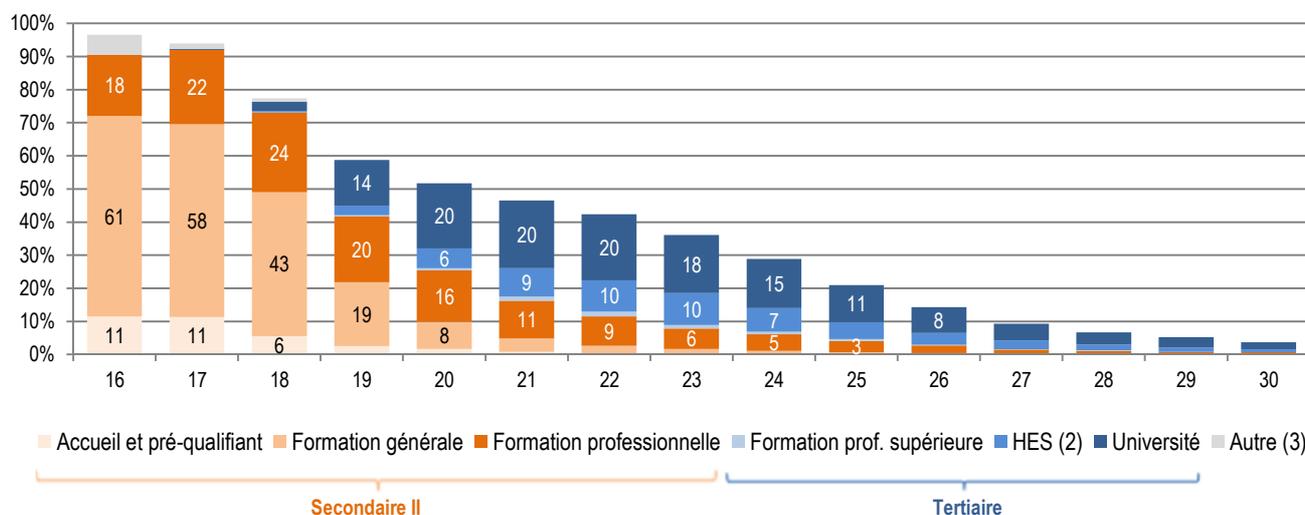
Lecture : voir notes sous le graphique **D10.a**.

N.B. Le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre 2018. Parmi eux, des enfants ne peuvent pas être scolarisés (nés après le 31 juillet 2014). Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet (âge requis pour pouvoir entrer en 1^{re} primaire) est de 99,3% en 2018.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

L'immense majorité des jeunes résidents poursuivent une formation qualifiante ou pré-qualifiante après 16 ans : 58% des jeunes résidents de 17 ans suivent une formation certifiante de type général (Collège de Genève, Ecole de culture générale ou école privée) ; 22% optent pour une formation professionnelle ; à cet âge 11% des jeunes ne sont toujours pas parvenus à entrer dans une filière certifiante et se trouvent dans une structure d'accueil ou une formation pré-qualifiante (voir **D10.e**).

D10.e Taux nets de scolarisation⁽¹⁾ des résidents de 16 à 30 ans, selon l'âge et le type d'enseignement, 2018



(1) Enseignement public et privé. Y compris formations de type secondaire II professionnel de l'enseignement privé ; y compris les étudiants résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une haute école universitaire (HEU) ou une haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse.

(2) Y compris passerelles secondaire II-HES.

(3) Enseignement secondaire I, enseignement spécialisé.

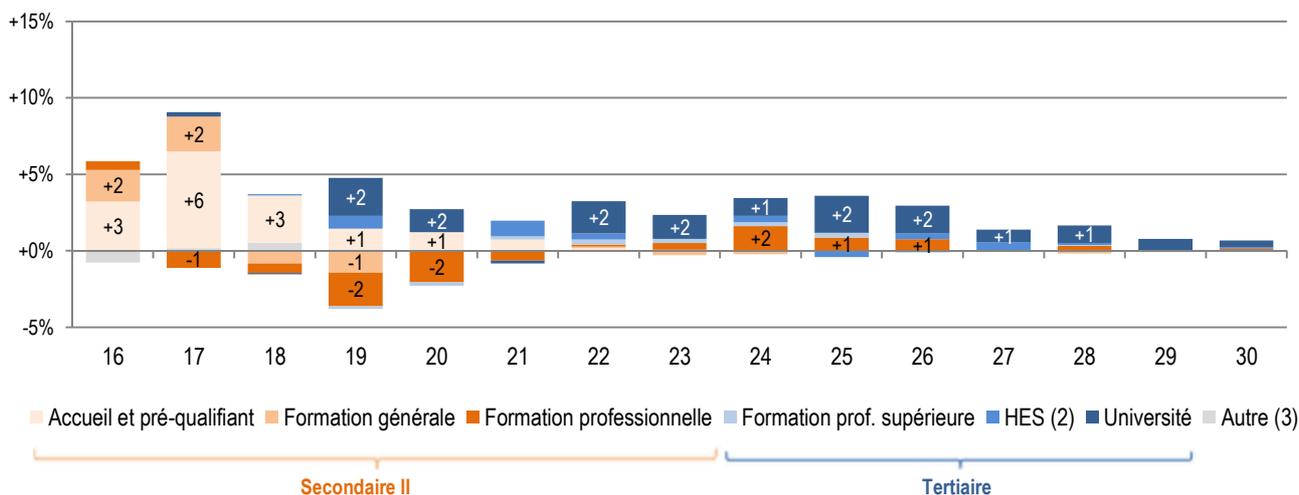
Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

L'accroissement du taux de scolarisation après l'école obligatoire, entre 2013 et 2018, se fait principalement dans les structures d'accueil et formations pré-qualifiantes (+3 à +6 points du gain de scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans) (voir **D10.f**). Ces jeunes vont par exemple dans les formations pré-qualifiantes développées préalablement au cours des cinq dernières années (préparatoires professionnelles dans les CFP, classe d'orientation professionnelle) ainsi que, depuis la rentrée 2018, dans les offres développées dans le cadre de FO18 (modules de formation, stages de rotation, mesures de prise en charge par CAP Formations). Dans les années à venir, la poursuite du déploiement de FO18 devrait continuer à faire progresser le taux net de scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans, en limitant les interruptions de formation.

Enfin, on peut noter que si la part des jeunes scolarisés dans une formation professionnelle secondaire II a légèrement diminué entre 2013 et 2018 chez les jeunes résidents de 19 et 20 ans (passée de 20% en 2013 à 18% en 2018), elle a, à l'inverse, légèrement augmenté chez ceux de 24 ans, étant passée de 3% à 5% sur la période.

D10.f Variation 2013-2018 des taux nets de scolarisation⁽¹⁾ des résidents de 16 à 30 ans, selon l'âge et le type d'enseignement

Variation des taux nets de scolarisation (en points de pourcentage)



Lecture : voir notes sous le graphique **D10.e**.

Variation des taux nets de scolarisation : les barres situées au-dessus de l'axe horizontal signifient que le taux de net de scolarisation dans un type de formation a progressé entre 2013 et 2018 ; les barres situées au-dessous de l'axe horizontal signifient que le taux net de scolarisation dans un type de formation a diminué entre 2013 et 2018.

⁽¹⁾ Y compris passerelles secondaire II-HES.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

... mais également le signe d'une augmentation de l'accès au niveau tertiaire au fil des cohortes

L'allongement de l'espérance de scolarisation à Genève est en outre également le signe d'une augmentation du niveau de formation de la population résidente : en 2018, la poursuite de la formation par des études de niveau tertiaire concerne un peu moins de 30% des jeunes résidents âgés de 21 à 23 ans contre 26% en 2013 (voir **D10.d**). L'augmentation de l'espérance de scolarisation dans le tertiaire entre 2013 et 2018 résulte un peu plus de l'attrait de l'Université sur les élèves qui résidaient à Genève au moment de l'obtention de leur diplôme secondaire II qu'à celui des HES. Le taux de scolarisation des jeunes résidents genevois de 22 à 25 ans dans une université a ainsi progressé de 2 points entre 2013 et 2018 (passant de 14 à 16%), alors qu'il a progressé de 0,5 point pour les HES (passant de 7 à 7,5%). Même si des passerelles existent entre les différentes filières, ceci est probablement à relier avec le fait qu'il y a environ deux fois plus de maturités gymnasiales, dont la poursuite d'études se fait essentiellement dans une université ou à l'EPFL (voir fiche **H3. Poursuite de la formation après une certification secondaire II**) que de maturités professionnelles ou spécialisées, dont les titulaires se dirigent ensuite principalement vers les HES.

L'allongement de l'espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire est visible dans le graphique **D10.a**, celle-ci passant de 1,8 année en 2013 à 2,1 années en 2018. Cette augmentation est le signe que les jeunes poursuivent de plus en plus souvent des études de niveau tertiaire. Les 2,1 années passées en moyenne dans l'enseignement tertiaire traduisent aussi le fait que certains jeunes font un bachelor (3 ans), voire un master (5 ans) mais qu'une part significative des jeunes se dirigent directement vers le marché du travail après un diplôme secondaire II (voir fiche **H2. Accès au marché du travail**). En comparaison suisse, Genève se caractérise par le plus fort taux d'entrée dans une haute école avec 45% des résidents entrant en 1^{re} année de bachelor en 2017 contre 40% pour l'ensemble de la Suisse (source OFS). On constate que les chances d'accéder aux études de niveau tertiaire augmentent au fil des cohortes, mais que cela concerne moins de la moitié des jeunes résidents. On observe ainsi des situations contrastées entre (i) une tendance globale à l'augmentation de la qualification (de niveau tertiaire) certainement liée au tissu économique genevois et à la demande pour une main d'œuvre hautement qualifiée, (ii) une transition directe vers l'emploi pour une part importante de jeunes, une fois diplômés de l'enseignement secondaire II, et enfin (iii) des difficultés persistantes pour certains des jeunes non qualifiés qui n'achèvent pas leur parcours de formation initiale.

Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Laure Martz
(éd. Narain Jagasia)

Pour comprendre ces résultats

Sources des données

- La base de données scolaires normalisée (nBDS) du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) du canton de Genève : sont enregistrées les situations scolaires au 31 décembre de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et formations professionnelles privées).
- Les données relatives aux étudiants de l'Université de Genève et des hautes écoles situées dans un autre canton suisse (universités, écoles polytechniques fédérales, hautes écoles spécialisées) proviennent du système d'information universitaire suisse (SIUS) géré par l'OFS.
- Les données relatives aux formations professionnelles de niveau secondaire II des écoles privées, recensées par le SRED pour l'OFS dans le relevé statistique des élèves et étudiants (SDL) dans le cadre de la modernisation des statistiques (MODStat) : la prise en compte dans le calcul, depuis 2013, de ces élèves suivant une formation professionnelle privée de niveau secondaire II entraîne une hausse de 1 mois de l'espérance de scolarisation.
- Les données de la population résidente utilisées dans le calcul des taux de scolarisation sont celles de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). La définition de la population prise en compte a changé en 2001, puis en 2013. La définition est plus large qu'auparavant : sont dorénavant dénombrées toutes les personnes ayant leur domicile (principal ou secondaire) dans le canton ; les personnes étrangères ayant une autorisation de séjour de longue durée ou de courte durée ; les personnes relevant du domaine de l'asile. En 2001, le changement de définition de la population résidente entraîne une baisse de 1 mois de l'espérance de scolarisation ; en 2013, le changement de définition de la population résidente a un impact négligeable.

Espérance de scolarisation

Elle peut s'interpréter comme étant la durée moyenne de scolarisation d'une génération fictive, et informe sur l'état général de la scolarisation. C'est un indicateur synthétique qui exprime la durée hypothétique moyenne des études pour un enfant d'un âge donné qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée une année donnée aux différents âges.

Techniquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des **taux nets de scolarisation** observés aux différents âges (de 4 à 30 ans). Il s'agit donc d'une mesure transversale, reflet de la scolarisation une année donnée, et non d'une mesure longitudinale qui prendrait en compte les trajectoires scolaires des individus.

Chaque élève/étudiant est considéré scolarisé à plein temps durant une année entière, or certaines formations se font à temps partiel.

Les étudiants ayant achevé leur formation secondaire II à Genève et poursuivant leurs études tertiaires dans un autre canton sont inclus.

L'espérance de scolarisation calculée pour Genève est certainement légèrement sous-estimée pour les raisons suivantes :

- les écoles privées offrant des formations tertiaires ne sont pas recensées dans la nBDS ;
- un certain nombre de résidents genevois sont scolarisés à l'extérieur du canton de Genève (canton de Vaud et France voisine notamment) ; pour ces élèves, l'information est soit inconnue soit ne peut pas être ventilée entre les différents types ou niveau de formation ;
- les étudiants arrivés de l'étranger après leurs études secondaire II et résidant à Genève peuvent être comptabilisés parmi la population résidente, mais ne le sont pas parmi les personnes scolarisées prises en compte dans le calcul (leur comportement d'étude n'est en effet pas représentatif de celui d'un enfant résidant habituellement à Genève).

Taux net de scolarisation

Les taux nets de scolarisation sont calculés en rapportant le nombre de personnes résidentes, scolarisées dans une école du canton, à l'ensemble de la population résidente du même âge à la même date.

Un taux net de scolarisation de 80% des individus résidents d'un âge donné équivaut à considérer que chaque résident de cet âge est scolarisé 0,8 année.

Concordat HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a entraîné deux modifications importantes : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans entrée en vigueur en 2011, et d'autre part une nouvelle date de référence d'entrée en 1^{re} primaire fixée au 31 juillet, impliquant la suppression de la dispense d'âge simple qui acceptait les enfants nés jusqu'au 31 octobre. À Genève, la nouvelle date de référence a été mise en place en trois années, en supprimant progressivement la possibilité de cette dispense pour les enfants nés en octobre (rentrée 2010), puis en septembre (rentrée 2011) et en août (rentrée 2012). Cette mesure touchant chacune à leur tour toutes les années de scolarité de l'enseignement primaire, son impact avait été estimé (à champ constant, c'est-à-dire hors changements migratoires et démographiques) comme devant entraîner, théoriquement jusqu'en 2019, une baisse des effectifs d'élèves du primaire public (de -350 à -1'000 élèves) (source : SRED 2008).

L'impact du changement progressif de date de référence pour l'entrée en 1^{re} primaire, lié à l'introduction du concordat HarmoS, se perçoit dans le graphique **D10.a**, à travers la variation, entre 2013 et 2018, du nombre moyen d'années de scolarisation au cycle élémentaire d'une part et au cycle moyen d'autre part. En 2013, ce sont les années de scolarité du cycle élémentaire qui sont concernées par la baisse des effectifs scolarisés (2P, 3P et 4P) ; en 2018, les cohortes concernées se trouvent au cycle moyen (7P et 8P) ou viennent d'arriver au CO (en 9^e).

Âge civil et âge scolaire

L'espérance de scolarisation et les taux nets de scolarisation sont calculés selon l'âge en années révolues au 31 décembre (âge civil), en adéquation avec les données de population résidente produites par l'OCSTAT. L'âge civil diffère de l'âge en années révolues à la date de référence fixée par le DIP pour entrer à l'école primaire publique.

Ainsi, le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre 2018. Parmi eux, les enfants nés après le 31 juillet 2014 ne peuvent pas être scolarisés. Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet (âge requis pour pouvoir entrer en 1^{re} primaire) est quant à lui de 99,3% en 2018.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>